

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 2 du 13 au 17 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS relatif à l'unité UMR6075 ;

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 6 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Intégrée Nantes Angers (CRCI2NA).

**Article 2 :** Cette Unité est référencée pour l'Inserm U 1307. Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de Nantes Université et de l'Université d'Angers, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

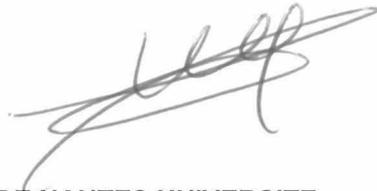
Institut de Recherche en Santé de Nantes Université  
BP 70721  
8, quai Moncousu  
44007 NANTES

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée pour l'Inserm à la délégation régionale Inserm Grand-Ouest.

**Article 5 :** Monsieur Philippe JUIN est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

